

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 19 MAI 2021 A 18 H 00**

Convocation du : 11 Mai 2021

PRESENTS : Mr Escoffier, Mmes Paillard, Vallon, Victouron, Reynaud Hélène, Mrs Reynaud Guy, Marturier, Rouby, Guénard, Gachon, Martinat, Mmes Gracia-Garay, Gordillo,

Mr MARTINAT arrivé à 18 H 45 a pu participer à tous les votes.

ABSENTS : Mr Cloche

Mme Laricchiuta

Secrétaire de séance : Mme PAILLARD Sandrine

\*\*\*\*\*

**TRAVAUX REFECTOIRE SCOLAIRE ET RÉAMENAGEMENTS ECOLE**

Madame GORDILLO Nathalie présente au conseil municipal les propositions d'honoraires pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'école et la construction d'un restaurant scolaire.

A l'examen de ces propositions, il apparait qu'il manque quelques précisions aux contrats. Une réunion avec les adjoints et le Cabinet d'Architecture ARMAND COUTELIER, est prévue mercredi prochain. La question sera remise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

**PROJET D'UNE MAISON DE SANTE PLURI-PROFESSIONNELLE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un projet de création d'une maison de santé pluri-professionnelle intercommunale entre les villages de Bouchet, Suze la Rousse et Baume. La commune de Bouchet serait porteur du projet et proposerait l'acquisition du terrain (achat projeté début 2022) ; Ce projet de M.S.P pourrait répondre au manque de médecins sur ces communes (à terme, 10 praticiens dont 4 médecins). Deux médecins vont s'installer dès ce mois de juin et seront des acteurs très engagés dans la démarche de création de la M.S.P. L'Agence Régionale de Santé a reconnu le territoire de 02 de ces communes ( Suze et Bouchet) comme zone d'intervention Prioritaire et devrait soutenir ce projet.

Mr le Maire et Mme GORDILLO ont rencontré Mr MARTIN, Maire de Taulignan où est implantée une M.S.P. depuis quelques années. Ils évoquent son retour d'expérience.

**VOTE DES SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire soumet au vote du conseil municipal les demandes de subventions 2021 formulées par les associations.

Les dossiers de chaque association qui contiennent les bilans financiers et moraux ainsi que les demandes d'occupation de la salle des fêtes sont examinés :

**Les subventions suivantes sont votées à la MAJORITE :**

- *Amicale Baumoise du devoir de mémoire :*

250.00 €

• F.C.B.M (foot) : ( 3 abstentions)	2 000.00 €
• La Baume du livre :	1 200.00 €
• Les amis du vieux Baume :	610.00 €
• Comité des fêtes :	1 300.00 €
• Maison d'Assistantes Maternelles « Petits pas » :	<u>1 000.00 €</u>

**6 860.00 €**

Pour l'association « Les Poules au Pot », le conseil municipal décide de financer l'achat de la clôture de l'enclos.

#### INTERVENTION D'UN RIVERAIN DU CITY STADE

Cet administré réside dans le lotissement « les lavandins » et son habitation surplombe le city stade. Il signale des problèmes récurrents occasionnés par le bruit du ballon sur le grillage. Le lieu est très fréquenté par des familles avec enfants et des jeunes jusque tard dans la nuit. De plus, le terrain aménagé à côté de sa maison est aménagé comme « jeux de boules ». Il demande quelles pourraient être les solutions apportées par le conseil municipal pour remédier à ces problèmes. Le conseil municipal prend note de ses demandes.

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET C.C.A.S

Monsieur le Maire rappelle que le CCAS a été dissous au 31/12/2020 et qu'il appartient au conseil municipal de voter le compte administratif 2020 du CCAS. Il rappelle que le compte de gestion est établi par Madame La Trésorière de St Paul 3 Châteaux à la clôture de l'exercice. Après vérification, le compte de gestion est conforme au compte administratif du CCAS.

Une délibération est prise à la majorité (1 abstention) et sur la demande de Madame la Trésorière de ST PAUL 3 CHATEAUX pour :

- Approuver le compte administratif 2020 du CCAS ;
- Approuver le compte de gestion établi par Madame la Trésorière ;
- Autoriser le Maire à signer le compte de gestion 2020 du CCAS.

#### DELIBERATION DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de voter des crédits supplémentaires sur l'exercice budgétaire 2021 afin de régulariser l'équilibre des opérations d'ordre des chapitres 040 / 042.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter les crédits suivants :

Dépenses fonctionnement :

Chapitre 042 – article 6811 : -6.27 €

#### CANTINE / GARDERIE/ ENTRETIEN LOCAUX

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Sous réserve de l'avis favorable de Pôle emploi, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer :

- Un emploi Contrat Unique d'Insertion, dans le cadre du Parcours Emploi Compétence, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021 au service Cantine / garderie /entretien des locaux, pour une durée de 12 mois, 20 heures par semaine, annualisé.
- Un emploi Contrat Unique d'Insertion, dans le cadre du Parcours Emploi Compétence, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au service Cantine / Garderie / entretien des locaux, pour une durée de 12 mois, 20 heures par semaine, annualisé.

Une délibération est prise à l'unanimité pour autoriser ces contrats et recruter les personnes adéquates.

#### GROTTE ATTENANTES A LA MAISON « TISSOT » rue du Château

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au projet de vente de la maison « Tissot » située dans la rue du château, il apparaît que les grottes attenantes à l'habitation sont propriétés communales, la commune étant propriétaire du terrain situé au-dessus.

La responsabilité de la commune serait donc engagée en cas de problème.

Il est proposé de débattre de la question à la prochaine commission Voirie.

#### LOTISSEMENT LES LAVANDINS – PLACES DE STATIONNEMENT

Il est constaté le stationnement anarchique dans le lotissement les « lavandins » ; les véhicules sont stationnés sur le cheminement piéton alors que les emplacements réservés sont parfois vides. Les deux terrains situés non construits devant la M.A.M sont utilisés régulièrement par les habitants de l'Habitat Dauphinois.

Monsieur le Maire informe le conseil que des tracts ont été distribués dans les boîtes aux lettres ; de plus, les employés communaux ont procédé au retraçage par marquage au sol du cheminement piéton. Les places de stationnement sont en nombre suffisant pour le nombre d'habitations, en plus des garages privés et places de stationnement privé.

## COMPTABILITE PUBLIQUE :

L'application du référentiel M57, qui a pour vocation de remplacer la M14 pour les collectivités et établissements publics locaux s'inscrit dans une perspective plus large d'amélioration de la qualité comptable des collectivités locales.

Le référentiel comptable M57 intègre des innovations comptables et des souplesses budgétaires. Il s'appuie sur les principes comptables et budgétaires M14 :

Des règles budgétaires plus souples : gestion pluriannuelle des crédits, fongibilité des crédits

Des principes comptables plus modernes : états financiers enrichis, vision patrimoniale améliorée, support motivant pour poursuivre l'amélioration de la fiabilité des comptes

Support d'expérimentation du compte financier unique

Le passage obligatoire au référentiel M57 est fixé au 01/01/2024.

Le choix de la commune pour la mise en place de la M57 sera au 01 janvier 2023.

## DECHETS MENAGERS

La commission « Déchets ménagers » de l'Intercommunalité s'est déroulée mardi 18 mai en visioconférence. Mr GACHON, Adjoint et membre de celle-ci, a participé à cette réunion. Il informe le conseil municipal des différents points évoqués lors de cette réunion :

- Octobre 2021 : forte augmentation de la taxation sur la collecte des déchets ménagers suite à la décision du collecteur (SYPP) et l'augmentation de l'impôt
- Pénalisation des sacs noirs d'ordures ménagères
- Renforcement du tri et de la communication sur toute l'interco
- Choix de la mascotte « école de DONZERE » : Tribelle
- Expérimentation des sacs jaunes sur la commune de BOUCHET mais le SYPP pose des contraintes nouvelles.

## DELIBERATION POUR TROIS DENOMINATIONS DE VOIES COMMUNALES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les dénominations des trois voies citées ci-dessous :

### 2 voies qui desservent le lotissement « la Granière » :

- Impasse de la Granière
- Allée de la fenaison

### 1 voie située dans le lotissement « le lavandin » :

- Impasse du parc

## Questions diverses

SCRUTION DES 20 ET 27 JUIN 2021

Les bureaux de vote sont constitués avec les conseillers présents ces jours-là.

COMMISSIONS

Les convocations pour les commissions URBANISME et RESSOURCES HUMAINES seront notifiées par mail.

FIN DE LA REUNION : 21 H 00